



Récépissé N°598/2021RDJ/C19/SAAP du 20/08/2021

La Voix

du Consommateur

400FCFA



Directeur de Publication : Alphonse AYISSI ABENA - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

6 MILLIARDS D'AMENDES DE L'ART

Les opérateurs refusent de payer



camtel® orange

Si l'Agence de régulation des Télécommunications (ART) n'arrive pas à faire respecter ses sanctions pécuniaires, peut-elle être garante de la protection des consommateurs face à ces mastodontes qui pénalisent toute une économie ? Pendant ce temps de nombreux abonnés sont non satisfaits de la mauvaise qualité des services offerts par ces opérateurs de téléphonie mobile: disparition du crédit, prospection directe, mauvais débit internet, publicité mensongère, SMS intempestifs.

Page 3

ÉLECTRICITÉ

Page 8

"Les compteurs prépayés font des victimes"

Le Président Francis EYALLA du RNC s'insurge contre les factures impayées imposées par ENEO.

ROUTE Pk 14- PK 21

"Le TCS doit ouvrir une enquête"

L'avocat Me Simon Kack dénonce l'inconfort et l'insécurité que vivent les populations.

Page 11





SCB Cameroun
Groupe Attijariwafa bank

Croire en vous

CREDITS SCB

**Finies les équations,
l'expert est la solution**

**SCB SUKUL
SCB SÉRÉNITÉ
SCB IMMO**



6 milliards d'amendes de l'ART

Les opérateurs refusent de payer

Si l'Agence de régulation des Télécommunications (ART) n'arrive pas à faire respecter ses sanctions pécuniaires, peut-elle être garante de la protection des consommateurs face à ces mastodontes qui pénalisent toute une économie ? Pendant ce temps de nombreux abonnés sont non satisfaits de la mauvaise qualité des services offerts par ces opérateurs de téléphonie mobile: disparition du crédit, prospection directe, mauvais débit internet, publicité mensongère, SMS intempestifs.

Le 25 mai 2023, l'ART infligeait une amende de 6 milliards de FCFA à 4 opérateurs de télécoms.

Il s'agit de Camtel, l'opérateur public qui écope de 800 millions de FCFA ; 2,2 milliards de F pour Orange Cameroun ; 1,4 milliard de F pour MTN Cameroon, et 1,6 milliard de F POUR Viettel Cameroun.

L'Agence de régulation des Télécommunications (ART) avait indiqué par ailleurs que ces sanctions faisaient suite aux manquements récurrents observés dans le cadre du suivi des obligations de couverture et qualité des services de communications électroniques contenues dans leurs cahiers de charges respectifs.

Ce n'est pas la première fois que ces opérateurs sont rappelés à l'ordre par le régulateur. Dans une note du 13 février dernier, l'ART avait servi 13 mises en demeure à ces opérateurs au terme de sa mission d'évaluation infructueuse de la qualité de service offerte par ces derniers.

Les deux leaders du marché du mobile contestent énergiquement les sanctions pécuniaires prises à leur rencontre par l'Agence de régulation des télécommunications (ART), et sont prêts à l'attaquer en justice.

De sources dignes de foi, ces deux principaux opérateurs du



camtel®



mobile au Cameroun seraient même prêts à attaquer les dernières décisions de l'ART en justice, au motif que le processus ayant abouti à ces mesures a été biaisé. Outre le fait qu'ils n'ont pas été directement notifiés des sanctions – ils ont reçu l'information par voie de presse – les opérateurs reprochent aussi à l'ART d'être passée entre temps aux sanctions, en violation du principe du contradictoire, et sans effectuer de nouvelles descentes sur le terrain pour évaluer le niveau d'implémentation des recommandations qui leur avaient été faites. Ce régime de sanctions prévu par la réglementation en vigueur prévoit le retrait du titre ou agrément, la réduction de la durée du titre ou des sanctions pécuniaires.

De nombreuses plaintes qui nous parviennent des abonnés de CAMTEL, MTN et Orange remettent substantiellement en cause la qualité de service de ces trois opérateurs.

LE CONSTAT EST ALARMANT

-Niveau de qualité de service non satisfaisant des réseaux de téléphonie mobile résultant des différents rapports de l'ART

-Dégradation accentuée du niveau de qualité de service depuis le début de l'année 2023;

-Incidents récurrents déclarés par les opérateurs sur leurs réseaux ;

-Nombreuses plaintes enregistrées par la FOCACO notamment sur les réseaux sociaux, de consommateurs non satisfaits de

la qualité des services offerts par ces 3 opérateurs de téléphonie mobile: disparition du crédit, prospection directe (sonnerie d'attente publicitaire), mauvais débit internet, publicité mensongère (les grandes villes Douala et Yaoundé pas couvertes entièrement en 4G), SMS intempestifs;

DES INCIDENCES SUR LES POPULATIONS:

-Difficultés voire impossibilité de communiquer ou d'accéder aux services numériques;

-Isolement de certaines localités avec des conséquences néfastes sur la prise en charge des situations d'urgence ;

-Impact négatif sur les transactions financières et bancaires ;

-Impact négatif sur les activités des entreprises.

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Il y a extrême urgence à faire émerger dans notre pays



Les professionnels de la santé sont très peu au parfum des textes juridiques disparates en matière sanitaire au Cameroun. Conséquence : ils sont nombreux à ne pas mesurer la portée juridique et non simplement médical (donc thérapeutique) de leurs actes sur les patients dans le cadre de leur exercice professionnel, plus grave ils croient que seuls les principes de médecine à eux enseignés prévalent sur les principes juridiques. Ceci ne peut être qu'une attitude justifiée par la

méconnaissance de la loi par ces derniers.

Les principes de médecine ont vocation à composer naturellement avec les principes juridiques.

Le droit de la santé (droit hospitalier, droit médical, droit pharmaceutique) est inconnu des personnels médicaux. Lors de la conférence médicale nationale du Cameroun en 2009 au Palais des Congrès de Yaoundé, j'avais humblement déjà relevé la nécessité de l'adoption d'un Code de la Santé Publique



dans notre pays devant le Ministre de la Santé Publique, des membres du Gouvernement et un parterre de Professeurs de médecine, de médecins et de nombreux autres personnels de santé. Suite à mon intervention j'avais reçu les vives félicitations de Mme l'Inspecteur des Services Pharmaceutiques du Ministère de la Santé Publique, le Dr Marlise Loudang

Les cas alarmants enregistrés dans les hôpitaux publics et privés sont dus à une absence criarde du droit en milieu sanitaire. Il n'y a

aucune politique de soutien psychologique aux malades ainsi qu'aux proches dans les cas : d'erreur médicale, négligence médicale, surfacturation des produits de santé, fin de vie, acharnement thérapeutique, bioéthique, non-assistance à personne en danger...

Siméon WACHOU, Expert Criminel Assermenté de Justice, Spécialisé en Criminalistique & Intelligence économique, Juriste Expert, Analyste Criminel Opérationnel.

TCHAD

Deux ministres démissionnent après un scandale de sextape



Le gouvernement tchadien vient de perdre deux de ses membres à la suite d'un scandale de vidéos intimes qui a fait le buzz sur les réseaux sociaux. Le ministre Haliki Choua et le général Daoud Yaya Brahim ont présenté leur démission le 18 octob-

re.

Durant le weekend, des images pornographiques impliquant les deux hommes politiques ont fuité en masse sur internet. On y voit notamment le ministre de la Défense recevoir une fellation avant d'avoir un rapport sexuel avec une femme.

« J'ai décidé de présenter ma



démission du gouvernement. Et je suis heureux de vous annoncer que le Premier ministre l'a acceptée », a annoncé Haliki Choua sur son compte Facebook. Son collègue Daoud Yaya Brahim a également jeté l'éponge.

Ces sextapes amateur ont provoqué un véritable séisme au

sein de la classe politique tchadienne. Elles révèlent les mœurs libertines de certains dirigeants, dans ce pays très conservateur.

Le président Mahamat Déby va devoir rapidement remplacer ces deux piliers de son gouvernement, en pleine période de transition délicate pour le Tchad.

Jean-Claude NGAMO

REPUBLIQUE
DU CAMEROUN

AMBASSADE EN FRANCE



REPUBLIC
OF CAMEROON

EMBASSY IN FRANCE

73 rue d'Auteuil
75016 PARIS
Tel : 01 47 43 98 33
E-mail : ambacam@ambacamfr.cm

N° 0950 /L/ACF/CAB

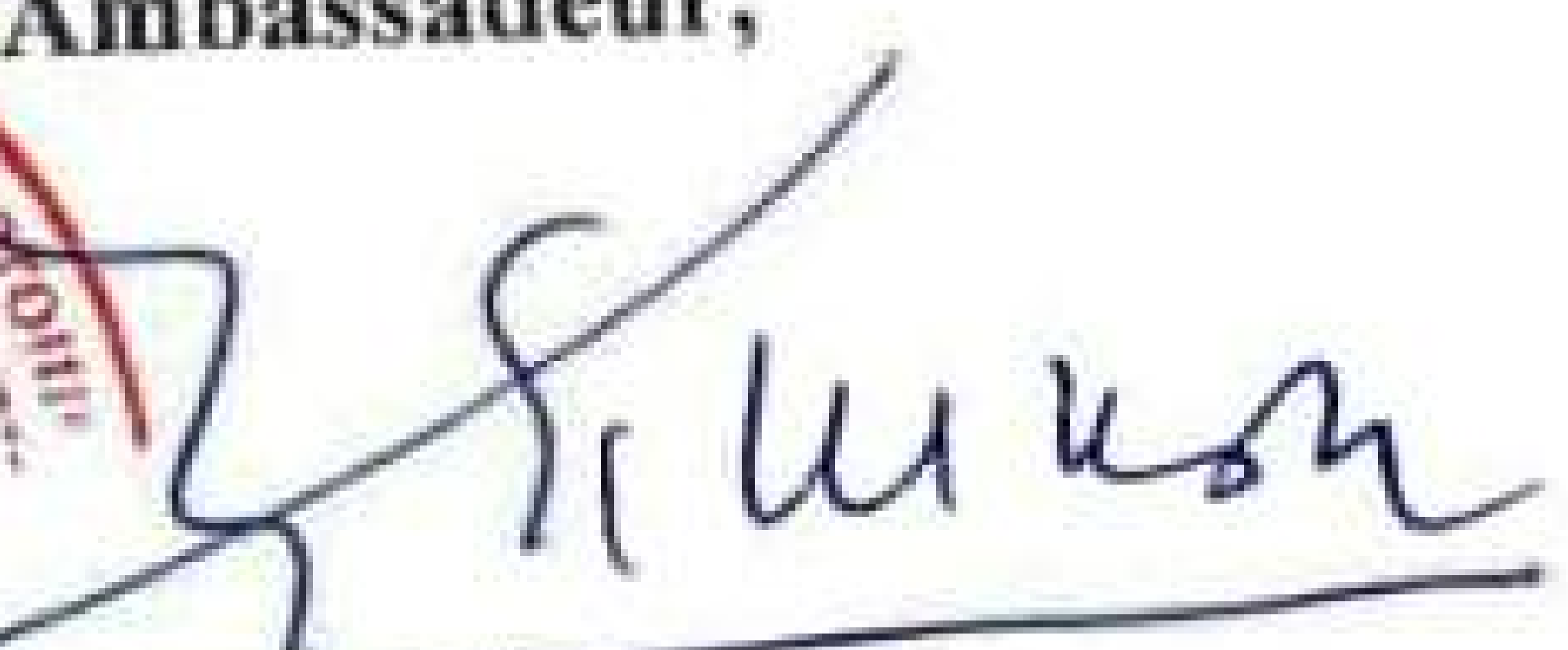
Paris, le 17 octobre 2023

ATTESTATION D'EXEMPTION DE VISAS D'ENTREE AU CAMEROUN

A toutes les compagnies aériennes desservant le Cameroun,

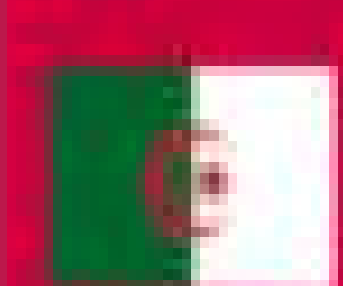
L'Ambassade du Cameroun en France, représentant la République du Cameroun en terre française, atteste par le présent document que les ressortissants des pays, ci-après : **Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, Tchad**, membres de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), ainsi que les détenteurs de passeports officiels (diplomatique ou de service) suisses, sont exemptés de visas pour l'entrée au Cameroun en vertu des textes communautaires régissant la libre circulation au sein de l'espace CEMAC et des conventions signées entre le Cameroun et l'Etat helvétique.

En foi de quoi la présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

L'Ambassadeur,

André-Magnus EKOUMOU



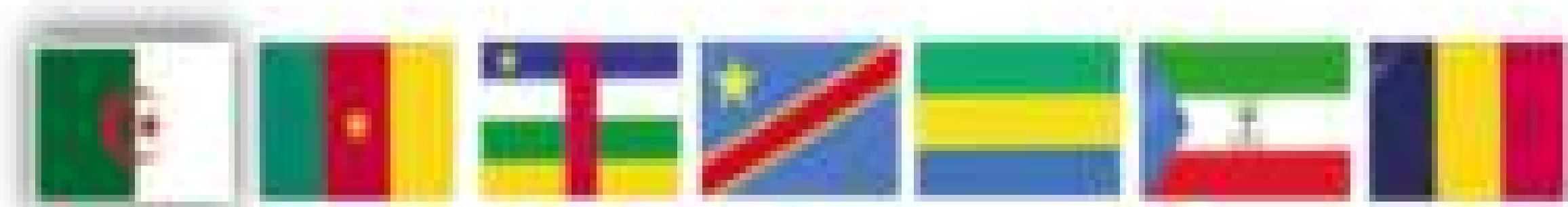
FORUM D'AFFAIRES ALGERIE



Invités ▶

**Cameroun - Centrafrique - Congo - Gabon
- Guinée équatoriale - Tchad.**

Du 19 Novembre 2023 au 26 Novembre 2023.



Info line Algerie

Siège: ORAN - RESIDENCE EL RYAD HAI ES SABAH-BP 198-
Tél. 0798 82 81 47 - 0661 20 11 05 / **fax:** 044 68 78 99
E-mail: anaic.58w@gmail.com



Le programme provisionnel de visite de la délégation en Algérie sera comme suite :

- **Le 19-11-2023 :** Accueil de la délégation à Alger.
- **Le 20-11-2023 :** Rencontre des hommes d'affaires Algéro - Afrique Centrale suivi d'un Be to Be entre eux.
- **Le 21-11-2023 :** Visite de quelques usine industrielles à Alger
Départ sur Oran en bus.
- **Le 22-11-2023 :** Visite touristique de la ville d'Oran.
- **Le 23-11-2023 :** Rencontre des Membres de l'OMEI Algeriens avec leurs homologues de l'Afrique Centrale dans un cadre d'échanges scientifiques & technique. Pour renforcer les liens de fraternités et donner un élan de coopération international dans plusieurs domaines sensibles que traverse l'Afrique pour occuper sa vraie place dans la mondialisation
l'OMEI se fera le plaisir d'accompagner cette opportunité entre les membres Africains et autres dans le monde.
- **Le 24-11-2023 :** Retour à Alger.
- **Le 25-11-2023 :** Journée touristique à Alger.
- **Le 26-11-2023 :** Retour de la délégation



Info line Cameroun

Partenaires



+237 233 47 46 42
+237 699 26 12 46
+237 652 03 75 59

B.P 3645 Douala - kamgang.gilbert@yahoo.fr
Sis entre Carrefour Maison Blanche et L'hôtel Saint James

Doudou Afritude

Participation des Doudous Afritude au Festival "Bochum Total" en Allemagne (Juillet 2023).

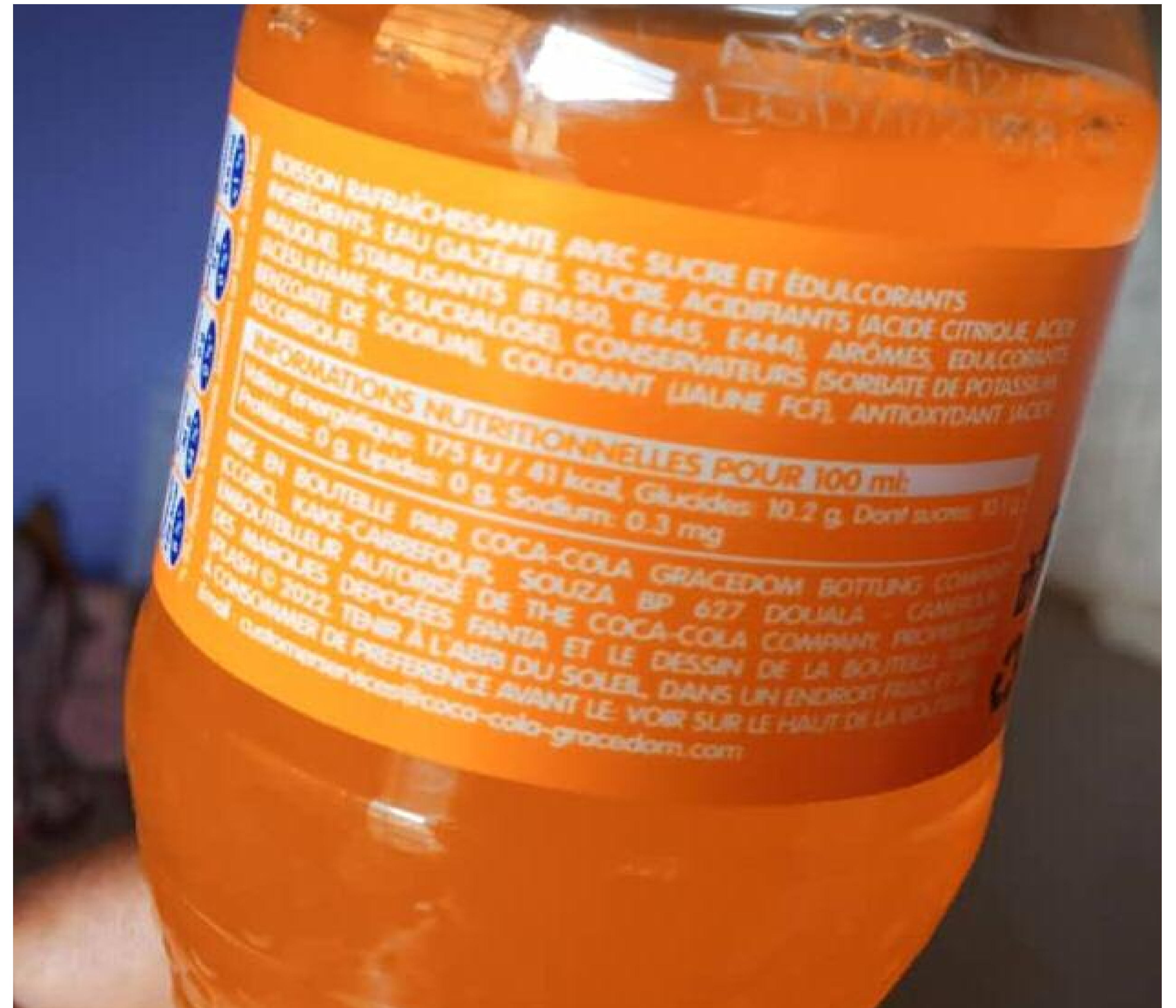
La qualité appréciée au-delà de nos frontières !

**NB: vos Doudous Afritude sont désormais disponibles au supermarché Super U
Bali-Douala**

Infoline : 6 96 76 26 45



Étiquetage : la société Coca-Cola Gracedom marginalise les Anglophones ?



La Fondation camerounaise des consommateurs (FOCACO) demande à l'entreprise Gracedom d'utiliser le français et l'anglais pour l'étiquetage de ses produits de marque Coca-Cola, Fanta et Sprite.

Les renseignements obligatoires sur les étiquettes d'aliments doivent figurer dans les deux langues officielles, c'est-à-dire en français et en anglais. Sont comprises les exigences de base en matière d'étiquetage, telles que la liste des ingrédients en français et en anglais, ou les autres exigences prévues dans la norme NC 04 2000:20 sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées au Cameroun.

En effet, la loi-cadre du N° 2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun est ferme, juste et précise en son Article 13 qui dispose que : *"Chaque fournisseur ou prestataire d'une technologie, d'un bien ou d'un service doit fournir au consommateur, en français et en anglais, une information juste, suffisante, claire et lisible concernant les biens et services offerts afin de lui permettre de faire des choix adéquats et raisonnables avant la conclusion d'un contrat."*

Par conséquent, la FOCACO s'insurge contre le fait que la langue française employée sur l'éti-

GUY EFON
Huissier de Justice
Douala

ORIGINAL

SOMMATION D'ETIQUETER LES PRODUITS COCA-COLA DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
ET LE 04 OCTOBRE 2023

A la requête de la FONDATION CAMEROUNAISE DES CONSOMMATEURS (FOCACO), représentée par son Président Exécutif sieur AYISSI ABENA Alphonse demeurant à Douala et ayant pour conseil Maître K. BAYO Eric, Avocat au Barreau du Cameroun avec résidence professionnelle à Douala-Akwa; Tél : 699 51 95 75, lequel fait éléction de domicile au cabinet de son conseil aux fins du présent exploit, ses suites éventuelles et conséquences ;

Maître Guy EFON
Huissier de Justice
Sommation à l'instance

J'ai Huissier de Justice près la Cour d'Appel du Littoral et du Centre du Cameroun, instance à Douala, y demeurant, domicilié et soussigné ;

DIT ET DECLARE A

La Société COCA-COLA GRACEDOM BOTTLING COMPANY CAMEROON (CCGBC), dont le siège social est à Douala, B.P : 627 Douala, Tél : 699 95 05 36, prise en la personne de son représentant légal, en ses bureaux où étant et parlant à : *Regional Sales Manager* qui reçoit pour transmission copie du présent exploit et

Que la requérante a constaté sur les circuits commerciaux que la Société COCA-COLA GRACEDOM commercialise ses produits en violation de la loi cadre N° 2011/012 du 06 Mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun ;

Que ladite loi est ferme et précise en son article 13, laquelle dispose que « chaque fournisseur ou prestataire d'une technologie, d'un bien ou d'un service doit fournir au consommateur, en français et en anglais, une information juste, suffisante, claire et lisible concernant les biens et services offerts afin de lui permettre de faire des choix adéquats et raisonnables avant la conclusion du contrat » ;

quette originale des produits de la société Coca-Cola Gracedom n'est pas acceptable par les consommateurs anglophones auxquels les produits sont destinés.

La FOCACO demande à l'entreprise Coca-Cola Gracedom de

se conformer dans un délai de 15 jours afin que les mentions portées sur l'étiquette de ses produits soient écrites en français et en anglais. Faute de quoi, La FOCACO se réserve le droit de saisir la justice afin que les droits des consommateurs d'ex-

pression anglaise soient préservés.

Fait à Douala, le 04 Octobre 2023

(é) Alphonse AYISSI ABENA
Président exécutif FOCACO

NOTE D'INFORMATION N°001/RNC/PDT/CAB DU 18 OCTOBRE 2023 VOL ORGANISÉ EN BANDE ET ARNAQUE À CIEL OUVERT DES CONSOMMATEURS D'ÉLECTRICITÉ AU CAMEROUN...LE COMPTEUR PRÉPAYÉ FAIT D'AVANTAGE DE VICTIMES

Le Réseau National des Consommateurs du Cameroun (RNC) informe l'opinion publique nationale qu'il a été saisi par de nombreux Consommateurs d'électricité qui, pour certains, ce sont vu imposé le compteur prépayé de la société ENEO CAMEROUN SA, dénoncent une nouvelle forme d'arnaque doublée de vol organisé en bande par les responsables de ENEO, du top management aux agents de terrains.

Ces consommateurs disent que depuis de nombreux mois, ils reçoivent des avis de coupures de plusieurs centaines de mille sur les COMPTEURS PRÉPAYÉS, chose qu'ils considèrent comme étant une très grosse arnaque de la part de ENEO et de l'ensemble de son personnel car **COMMENT EST-IL POSSIBLE D'AVOIR DES IMPAYÉS SUR UN COMPTEUR QUE VOUS RECHARGÉ À L'AVANCE AVANT D'AVOIR DE L'ÉLECTRICITÉ ?**

Le Réseau National des Consommateurs du Cameroun (RNC) ayant été informé de cette situation a immédiatement instruit une enquête question de vérifier si les dénonciations des consommateurs sur cet état de choses étaient fondées mais aussi de trouver et collecter les éléments de preuves y relatives. Au cours de nos investigations, nous avons découvert qu'effectivement plusieurs consommateurs d'électricité utilisant le compteur prépayé avaient reçu des agents d'ENEO venus leur remettre des convocations pour factures impayées et par conséquent ils étaient immédiatement suspendu du réseau électrique, et quand ces consommateurs s'étaient rendus à leur agence de rattachement pour répondre à leurs convocations pour savoir d'où et comment viennent les impayés alors qu'ils rechargent régulièrement leur électricité avant de la consommer ?, ENEO et ses agents les accusent injustement de FRAUDE ou D'ABONNEMENT IMPAYÉ avec pour injonction de payer pour être rétabli dans le réseau électrique...**MAIS QU'EN EST-IL AU JUSTE ? PEUT-ON AVOIR DES IMPAYÉS SUR UN COMPTEUR PRÉPAYÉ ? SI OUI COMMENT CELA EST-IL POSSIBLE ? UN ABONNEMENT AU COMPTEUR PRÉPAYÉ COÛTE T'IL DES CENTAINES DE MILLE AU CAMEROUN ?**

Et pour répondre aux questions posées supra, le Réseau National des Consommateurs du Cameroun (RNC) a entrepris d'aller encore plus loin dans ses investigations pour

comprendre ce qu'il se passe, et il en ressort que : **LES SUPPOSÉS IMPAYÉS QUI SONT INJUSTEMENT IMPUTÉS AUX CONSOMMATEURS EN GUISE DE FRAUDES OU D'ABONNEMENTS IMPAYÉS NE SONT NULS AUTRES QUE LES AVANCES SUR CONSOMMATION (ASC) programmées par le personnel véreux d'ENEO, et que leur système de facturation génère injustement dans les comptes des abonnés au prépayé alors qu'IL N'Y A PAS D'AVANCE SUR CONSOMMATION SUR LE COMPTEUR PRÉPAYÉ CAR VOUS CONSOMMEZ CE QUE VOUS PAYEZ À L'AVANCE... OÙ VA DONC CET ARGENT QUI EST INDUMENT IMPUTÉ AUX CONSOMMATEURS ? DANS QUELLE CAISSE ?**

C'est du VOL, du GRAND BANDITISME EN BANDE ORGANISÉE et en complicité avec certaines associations de consommateurs qui ont été mises en avant pour mener une campagne publicitaire sur le compteur prépayé et ainsi agrandir l'échiquier qui subit ladite arnaque, une TRÈS GROSSE ARNAQUE qui dure depuis des années... **C'EST TOUT SIMPLEMENT CRIMINEL...IL FAUT AGIR VITE, IL FAUT QUE CELA CESSE INSTAMMENT** et que les principaux concernés soient interpellés et présentés au Procureur de la République afin qu'ils puissent répondre de leurs actes qui visiblement visent clairement à créer des remous sociaux qui pourraient déferler sur une révolte populaire, un soulèvement des populations qui pourraient mettre en mal la paix sociale tant chère à notre Pays et au Chef de l'État et ainsi plonger le pays tout entier dans le CHAOS.

Eu égard de ce qui précède, le Réseau National des Consommateurs du Cameroun (RNC) invite les autorités compétentes chacune en ce qui la concerne : Monsieur le Procureur de Grande Instance de Douala, Monsieur le Ministre Secrétaire d'État à la défense chargé de la gendarmerie nationale, Monsieur le délégué général à la sûreté nationale, Monsieur le Directeur de la division de la surveillance du territoire, Monsieur le Directeur de la Direction Générale des Recherches Extérieures, Monsieur le Directeur de la Police Judiciaire, Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'énergie, Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'électricité (ARSEL), à se saisir de cette affaire et à prendre toutes les mesures jugées nécessaires pour ouvrir une enquête, interpellé les concernés qui mettent en musique et entretiennent

ce vol et les présenter devant les tribunaux compétents afin qu'ils puissent répondre de leurs actes et rétablir les consommateurs dans leurs droits d'une part et nous éviter le CHAOS ourdie derrière ces manœuvres qui visent à soulever les populations et plonger l'état dans un insurrection ambiante d'autres part.

Et c'est le lieu d'inviter les membres de la commission interministérielle créée par le chef de l'État dans le cadre du rachat des parts de ACTIS et de la nationalisation de ENEO à ne surtout pas céder au chantage de ce partenaire qui dit réclamer la somme de 168 milliards à l'État du Cameroun car ENEO aujourd'hui doit aux consommateurs Camerounais plus de 5000 (cinq mille) milliards de Francs CFA indument perçu depuis plus de 10 ans à travers plusieurs vols, arnaques, droits de faits, non respect du règlement de service, fraudes fictives, mauvaise facturation, appareils de comptage non homologué, mauvais étalonnage des appareils de comptage...etc.

Le Réseau National des Consommateurs du Cameroun (RNC) invite les consommateurs à rester attentifs et vigilants à l'évolution de cette situation et surtout à continuer à dénoncer ces mauvaises pratiques qui visent à spolier sans vergogne le consommateur. À cet effet, nous invitons les consommateurs à dénoncer par SMS et WhatsApp au +237 694 631 659.

TOUTEFOIS, IL EST À NOTER QUE, AUCUNE INTIMIDATION ET AUCUNE MANŒUVRE DE MUSÉLEMENT DES ACTEURS DU MOUVEMENT CONSUMERISTE NE NOUS EMPÊCHERA DE CONTINUER À SATISFAIRE LA RAISON POUR LAQUELLE L'ÉTAT DU CAMEROUN A ACCORDÉ AU RÉSEAU NATIONAL DES CONSOMMATEURS DU CAMEROUN (RNC) LE DROIT D'EXISTER.

RÉSEAU NATIONAL DES CONSOMMATEURS DU CAMEROUN (RNC), ENSEMBLE, AGISSONS !

Fait à Douala le 18 octobre 2023.

Le Président Exécutif National

Francis Hervé EYALLA SABA

Ampliation :

MINETAT / SGPR
MIN / DCCPRC
MIN / SGPM
MINEE

SED/CGN

DGSN

DGRE

DST

DG ARSEL

PDT / CONACO

PDT / CDHC

Toutes les associations des Consommateurs

Tous les Médias.



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alphonse AYISSI ABENA

ASSISTANTS
Ferdinand NDEM
Henry MOUYEBE

COMITÉ DE RÉDACTION
Hugues EDIMO
Raphaël NGO'O
Valentin ABENA

PRODUCTION
Fondation Camerounaise des Consommateurs

COMMERCIAUX
Anne Gabrielle IMBIKO
Chrystelle EPOUPE

CONCEPTION GRAPHIQUE
Turbo Claude

Impression
JVGRAF

Distribution
Ets 3A

CONTACTS
699 52 87 06
694 18 75 03

NIGERIA | LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

Le gouvernement va commencer à distribuer 1,5 milliard de dollars en espèces aux ménages vulnérables

Le gouvernement nigérian a annoncé qu'il commencerait à distribuer 1,5 milliard de dollars en espèces à 15 millions de ménages vulnérables, dans un contexte de cherté de la vie et d'inflation dans la première puissance économique d'Afrique.

Selon un rapport de Bbc News, cette aide en espèces vise à atténuer la flambée des prix des denrées alimentaires, du carburant et des matières premières. Chaque foyer éligible recevra 32 dollars en espèces pour une période de trois mois commençant ce mois-ci, a déclaré le ministre des Finances Wale Edun. Il a fait cette annonce mardi, lors d'une conférence de presse dans la capitale, Abuja. Le gouvernement estime que les ménages vulnérables représentent 62 millions de Nigériens, dans un pays qui

compte plus de 200 millions d'habitants. Il avait annoncé ce programme pour la première fois en juillet, avec l'intention de donner 10 dollars chacun à 12 millions de foyers.

Mais cela a suscité un tollé général, beaucoup estimant que ce n'était pas suffisant. En réponse, le président Bola

Tinubu a annoncé un nouveau projet lors des événements de la fête de l'indépendance au début du mois. De nombreux Nigériens connaissent des difficultés économiques en raison de la suppression d'une subvention sur le carburant par le gouvernement en mai, lorsque M. Tinubu a pris ses fonctions. Selon le Bureau

national des statistiques du Nigeria, environ 63 % des Nigériens sont considérés comme « *pauvres de manière multidimensionnelle* », ce qui signifie qu'ils souffrent de nombreuses privations. (Bbc News).



MELONG

Un homme tue sa fille de 2 ans pour devenir riche

Le nommé Guihlem Kegne âgé de 22ans, a tranché le cou de sa fille pour respecter une condition d'une secte à laquelle il appartiendrait.

cette condition pour devenir riche.

La famille encore sous le choc, réclame que justice

soit faite. Le présumé assassin a été interpellé par la gendarmerie et sera présenté dans les prochains jours devant le procureur de

Nkongsamba pour jugement.

Par Julie Peh

Le drame s'est produit dans la nuit du 12 octobre 2023 au village Njijou 2 dans l'arrondissement de Melong, département du Mounjo (Littoral). D'après des sources médiatiques, Guihlem Kegne, 22 ans, a tué sa fille de 2 ans à la machette. Selon le frère aîné du meurtrier, ce dernier avait du mal à continuer de vivre dans la misère. Il aurait alors rejoint une loge qui l'a contraint à passer



CULTUREBENE

Il se nomme Rance Rossini TCHOUAMO TCHOUANKEP

Ingénieur des mines, il a bénéficié du projet de la MIPROMALO dans le cadre du PDTIE. Son innovation porte sur la fabrication des revêtements muraux décoratifs en pierres reconstituées. Il est camerounais et son atelier se trouve à Yaoundé.



ROUTE PK 14- PK 21

"Le TCS doit ouvrir une enquête"

L'avocat Me Simon Kack dénonce l'inconfort et l'insécurité que vivent les populations.

Bonsoir chers compatriotes,

Qu'ils me soit permis de porter à votre connaissance qu'en désespoir de cause, les populations riveraines de l'axe PK17- PK 21 se sont finalement résolues à déposer une Plainte auprès du Procureur Général près le Tribunal Criminel aux fins d'ouverture d'une enquête préliminaire sur le Marché Public attribué il y a six ans pour la réalisation des travaux d'aménagement de cet axe routier.

C'est un secret de polichinelle, depuis plusieurs années, lesdites populations tirent véritablement le diable par la queue chaque fois qu'ils sortent pour vaquer à leurs occupations existentielles.

C'est le cas des étudiants, les enseignants et le Personnel de l'Université de Douala dont l'un des campus a été créé et construit dans cette zone difficile d'accès il y a plus d'une décennie.

Ces acteurs du "Temple du Savoir" de PK 17 ont de la peine à rallier au quotidien le campus du fait de la route en état de délabrement avancé car jonchée d'une kyrielle de nids d'éléphant ;



A la vérité, cette route qui est irrémédiablement poussiéreuse en saison sèche devient un bourbier permanent et sempiternel en saison des pluies;

Il n'est en aucun cas surabondant de relever pour le déplorer davantage que les populations riveraines de cette route économiquement et socialement stra-

tégique courent à chacune de leurs sorties, le risque de se faire écraser par des grumiers ou de nombreux camions qui intensifient de jour comme de nuit, le trafic routier entre la ville de Douala et le Département du Nkam.

Dans la conviction quasi établie que les fonds affectés à la réalisation des travaux de leur route ont été ni plus ni moins détournés par les divers intervenants de la chaîne de ce Marché Public qui les a plongées dans le désarroi, l'inconfort et l'insécurité routière, les populations concernées ont franchi le dernier pas en s'en remettant à Madame le Procureur Général près le Tribunal Criminel Spécial(TCS) pour l'ouverture d'une enquête préliminaire sur l'utilisation et la destination des fonds dont il s'agit.

Il appartient à cette Magistrature chevronnée de requérir l'ouverture de cette enquête par le Corps Spécialisé des Officiers de Police Judiciaire de cette Juridiction chargée de la lutte contre la délinquance économique et financière dans notre illustre République.

Me Simon Serge KACK KACK

Appel à candidatures

Recrutement de 12 formateurs dans le domaine du numérique dans le cadre du projet : « **La société civile camerounaise au cœur de la transition écologique – FSPI** »

Ce projet multi-acteurs financé par le SCAC de l'Ambassade de France au Cameroun dans le cadre d'un projet FSPI vise à renforcer les capacités d'actions des Organisations de la Société Civile (OSC) Camerounaise intervenant dans le domaine de la transition écologique.

Simplon Asso et ADISI-Cameroun sont chargés d'accompagner les OSC dans leur montée en compétences en matière d'utilisation du digital.

Dans ce cadre, 12 formateurs vont être sélectionnés et formés pour accompagner les OSC bénéficiaires.

Critères :

- Capacité à former sur les compétences numériques fondamentales et/ou la communication et le

marketing digital

- Une première expérience de formateur est un plus
- Disponibilité pour participer à la formation des formateurs du 4 au 8 décembre 2023
- Être localisé au Cameroun pour déployer les formations et accompagner les OSC bénéficiaires.

Missions confiées :

Identifier les besoins en formation dans le domaine du numérique dans les OSC déployer les formations au sein des organisations de la société civile camerounaise investies sur la thématique de la transition écologique accompagner les OSC dans la mise en place de plans d'action pour la transformation digitale

- Il s'agira de missions ponctuelles mises en œuvre entre novembre 2023 et février 2025.

Pour candidater, envoyez votre CV détaillé par mail à simplonafrika@simplon.co avant le 30 octobre 2023 minuit. Des entretiens auront lieu début novembre.

SINCE 1919

**BUBBLE
UP**

SOURCE
DU PAYS



**UNE VAGUE
DE FRAÎCHEUR!**
DEPUIS +DE 100 ANS